

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2019

Attribution des subventions 2019 aux associations et à des séjours scolaires

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions aux associations 2019 pour des montants de 50 € à 1 200 € et un total de 7 700 €.

Le CM décide à l'unanimité de participer à hauteur de 50 € par élève domicilié sur la commune pour :

- Séjour organisé par le Collège la Boétie du 5 au 12 avril 2019 en Italie pour 9 élèves soit 450 €
 - Séjour organisé par le Collège la Boétie du 17 au 20 juin 2019 en Auvergne pour 2 élèves soit 100 €
- Soit un total de 550 €.

Participation financière aux tarifs des transports scolaires 2019

Le Maire fait part de la mise en place d'un nouveau règlement de transport scolaire en Nouvelle-Aquitaine pour la rentrée scolaire 2019, notamment la nouvelle politique tarifaire qui harmonise tous les tarifs sur le territoire en fonction du quotient familial, que ce soit pour le 1^{er} cycle (maternelle et primaire) ou le 2^{ème} cycle (collège et lycée).

Au vu des nouveaux tarifs appliqués à prochaine rentrée, le Conseil Municipal doit déterminer la modulation, c'est à dire la participation financière pour chaque tranche de tarif déterminée en fonction du quotient familial.

Après délibération, à l'unanimité, le CM décide d'appliquer une prise en charge de 50 % des tarifs appliqués (de 30 € à 195 €) avec un montant maximum de 70 €.

Convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité »

Le Maire fait part au CM du projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité » 2019 dans lequel l'école de Carsac-Aillac a été retenue. Le projet de l'école de Carsac-Aillac concerne la fourniture de 4 vidéoprojecteurs interactifs pour un montant de 8 635 € TTC et d'1 classe mobile comprenant 16 tablettes et 1 ordinateur portable pour un montant de 7 447 € TTC soit un total de 16 082 € TTC ; l'Etat subventionnerait à hauteur de 50 % avec un plafond de 7 000 €.

Après délibération, à l'unanimité, le CM autorise le Maire à réaliser la dépense, à signer la convention correspondante et à solliciter la subvention de l'Etat.

Taux 2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes locales et vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation 11.24 %
- Taxe foncière (bâti) 11.34 %
- Taxe foncière (non bâti) 84.15 %

Vote des budgets primitifs 2019

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2019 suivants :

-Budget principal

- . Section Fonctionnement 1 330 000
- . Section Investissement 2 181 500

-Budget annexe Logements

- . Section Fonctionnement 57 800
- . Section Investissement 138 500

- Budget annexe Assainissement

- . Section Fonctionnement 79 200
- . Section Investissement 91 300

-Budget annexe Transport scolaire

- . Section Fonctionnement 34 000.00
- . Section Investissement 31 888.33

Point sur les dossiers en cours

Salle culturelle Aillac : le permis de construire devrait être déposé courant avril 2019, avec consultation des entreprises en juin et juillet, ordres de service en septembre 2019 pour travaux jusqu'en juin 2020.

CR des commissions

- Syndicat de l'Aérodrome : JP LABATUT fait part des sujets évoqués notamment le vote du budget 2019 et le montant de la cotisation communale qui reste à 0.95 € / habitant.
- le Maire fait part des visites du Sous-Préfet et du Préfet ainsi que du déjeuner des Maires de la CCPF avec Madame la Députée Jacqueline DUBOIS.

Questions diverses

- le CM accepte la location d'une salle à partir de la rentrée 2019 pour des cours de stretching postural le mercredi matin de 9h30 à 10h30 moyennant une participation financière de 50 € / mois.
- le CM accepte la demande d'emplacement pour un projet de restauration médiévale pour la saison d'été 2019 ; le Maire proposerait un emplacement à Aillac pour le marché gourmand ainsi que les samedis et dimanches.

Prochain CM fixé au Vendredi 24 Mai 2019 à 18h30.